

Déclaration sur une question d'actualité

Adoptée par le Conseil de direction de la Conférence des Églises européennes et le Comité exécutif de la Commission des Églises auprès des migrants en Europe, novembre 2018

Tous les êtres humains naissent libres et égaux

70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948-2018)

Le 10 décembre 1948, les Nations Unies adoptaient la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris, en France. Ce jalon historique de la législation internationale moderne sur les droits de la personne demeure une source d'inspiration pour les États et les peuples dans la lutte pour la dignité de tous.

« La Déclaration universelle a aidé d'innombrables personnes à obtenir davantage de libertés et d'égalité », a déclaré le Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein. « Des violations ont été empêchées ; l'indépendance et l'autonomie ont été atteintes. »

Les 70 ans de la déclaration nous rappellent que les droits de la personne sont universels et appartiennent à chaque être humain. Ce même désir apparaît dans toutes les traditions, profondes et riches, du christianisme. Les premiers passages de nos Écritures saintes affirment cette égalité dans la dignité et soutiennent l'idée de droits dont toutes et tous jouissent en vertu de leur humanité commune, puisque tous sont faits à l'image de Dieu (Gn 1,27). La dignité fondamentalement égale des différentes ethnies, des différents sexes et groupes sociaux est accentuée dans la lettre aux Galates où l'apôtre Paul proclame que : « Il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni homme libre ; il n'y a plus l'homme et la femme ; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus Christ » (Ga 3,28).

Ces messages essentiels subissent aujourd'hui des pressions en Europe. Ces dernières années marquent une période de montée du populisme et du nationalisme intolérant. Il est plus urgent que jamais de promouvoir et de protéger les droits de la personne. Maintenir ce qui a été créé et inspiré par la Déclaration universelle des droits de l'homme est un devoir continu pour les Églises et les acteurs internationaux, notamment l'ONU, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

La Conférence des Églises européennes et la Commission des Églises auprès des migrants en Europe sont profondément attachées à promouvoir et à protéger les droits humains. Dans notre contexte européen, cela comprend le plaidoyer pour une mise en œuvre plus ferme de la législation en vigueur et la poursuite de notre lutte pour la liberté de religion ou de conviction en Europe et au-delà, pour les chrétiens et les autres groupes religieux. Notre perspective relative aux droits humains s'étend au-delà des frontières européennes ; nous avons demandé à maintes reprises des passages sécurisés pour les migrants et les réfugiés et qu'un bon accueil leur soit réservé. Les droits de la personne existent pour l'humanité entière et ne peuvent être atteints efficacement que si nous considérons faire partie de ce tout.¹

À cette occasion, nous reconnaissons la valeur de la déclaration et de la législation des droits humains et leur rôle dans la lutte contre les violations qui se perpétuent. Le programme de formation de la KEK sur les droits humains poursuit ses travaux théologiques et de sensibilisation pour aider les Églises à utiliser les instruments juridiques existants pour soutenir les personnes dont les droits humains sont bafoués.

Le Conseil de direction de la Conférence des Églises européennes et le Comité exécutif de la Commission des Églises auprès des migrants en Europe s'allient à toutes les personnes de bonne volonté pour travailler à la promotion, l'engagement, la réflexion et la progression des réalisations de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous rappelons dans tous nos travaux ce qui est indiqué avec simplicité à l'article 1, à savoir que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

¹ Comparer la déclaration sur une question d'actualité de l'Assemblée de Novi Sad de 2018 de la KEK, qui demandait « l'accès sécurisé et légal à l'Europe, prenant les exemples positifs donnés par des Églises en Italie et dans d'autres pays qui ont permis un accès sécurisé vers leurs pays », ainsi que http://www.ccme.be/fileadmin/filer/ccme/20_Areas_of_Work/01_Refugee_Protection/2014 - 11 - 20 Christian_Group_Recomm_for_safe_legal_paths_to_protection_final.pdf
23.11.2018